



CERTIFICAT

N° 10204-23

ProCert AG atteste que les produits mentionnés ci-après de l'entreprise

Groupe Minoteries SA, Moulins de Granges

Route des Moulins 31, 1523 Granges-Marnand

satisfont aux exigences pour la production et la transformation de l'

Ordonnance sur les désignations «montagne» et «alpage» relatives aux produits agricoles et produits agricoles transformés (Ordonnance sur les désignations «montagne» et «alpage», ODMA), RS 910.19

et que ces produits sont certifiés:

produits de minoterie

Validité du certificat: 31 décembre 2025*

Décision de certification: Berne, le 30 mars 2023

ProCert AG - Organisme certificateur



Raphael Sermet

Directeur du programme

Christian Wasem

Membre de la commission de certification



Sur la base de la certification, les produits ou groupes de produits certifiés selon la liste des produits séparée, sont autorisés à porter la désignation «montagne».

ID-Certificat: 85812

* Sous réserve de suspension ou de retrait de la certification entre-temps. Seul le registre officiel de ProCert (accessible sous www.procert.ch) atteste de la validité du présent certificat.